

# Parcours de santé hors COVID 19

Même si le système de santé est fortement mobilisé pour prendre soin des patients atteints de COVID 19, il reste aussi organisé et à disposition des personnes ayant d'autres problèmes de santé, nécessitant des soins urgents et/ou réguliers.

## **1. Votre médecin traitant reste votre interlocuteur privilégié :**

Il continue à assurer votre suivi, soit en téléconsultation, soit en consultation, n'hésitez pas à l'appeler si vous avez besoin de le voir. Vous devez réaliser les examens de laboratoire, radios, scanners, etc. qu'il vous prescrit, ainsi que les soins infirmiers, sans attendre la fin du confinement ; n'interrompez pas vos traitements au long cours. Pour les jeunes enfants, les vaccins doivent être réalisés selon le calendrier vaccinal habituel.

## **2. Besoin de vous rendre à l'hôpital (urgences, hospitalisation) :**

Les hôpitaux ont mis en place un double circuit d'accueil (potentiels COVID 19 et autres) afin d'éviter toute contamination entre patients ; votre séjour sera le plus court possible, et votre retour à la maison en confinement sera privilégié dès que possible, éventuellement avec des soins à domicile.

## **3. Grossesse :**

3 examens, couplés aux 3 échographies, ainsi que l'examen du 9e mois sont maintenus. Le médecin ou la sage-femme qui suit votre grossesse évaluera la pertinence d'une téléconsultation pour les autres visites de grossesse. Les séances de préparation à l'accouchement se font en téléconsultation. Dans les maternités, une organisation type confinement est mise en place (avec ou sans conjoint suivant les structures), et une sortie précoce (en l'absence de complication) est privilégiée, avec suivi par une sage-femme à domicile.

## **4. Contraception :**

Les pharmacies sont habilitées à renouveler une contraception, sur présentation d'une ordonnance, même expirée. En cas d'instauration ou de besoin de contraception, contactez votre médecin ou sage-femme, qui vous accueillera en consultation ou en téléconsultation.

**Pour finir, cette pandémie est anxiogène. Ne restez pas inactif en cas de détresse psychologique, elle ne pourra que s'aggraver. Parlez-en à votre médecin, un professionnel de santé, un centre d'écoute.**